

## SARL CELTY-VANS

Espace Créa - Parc Technologique de Soye  
15 Rue Galilée  
56270 Ploemeur - France

N°Tel : + 33 669 360 612  
Espace Créa

@ mail : [celtyvans@gmail.com](mailto:celtyvans@gmail.com)

Site Web [www.celty-vans.com](http://www.celty-vans.com)

### Type de Véhicule :

- Gamme Confort**
- Gamme ECO**
- Gamme Retro\***

\* Uniquement au départ de Lorient

### DATES DE LOCATION : (JJ / MM / AAAA )

Du :

Au :

### Ville de Départ-Retour :

- Lorient**
- Vannes / Auray (Gare SNCF)**
- Quimper (Gare SNCF)**
- Brest (Gare SNCF)**
- Rennes (Gare SNCF)**
- Nantes (Gare SNCF)**

Nom du locataire : .....

Adresse : .....

.....

.....

Ville : .....

Code Postal : .....

N° de portable : .....

@ mail : .....

### Conducteur 1 :

.....

N° permis de conduire : .....

Délivré le : ..... à .....

N° Pièce d'identité :

### Conducteur 2 :

.....

N° permis de conduire : .....

Délivré le : ..... à .....

N° Pièce d'identité :

### Conducteur 3 :

.....

N° permis de conduire : .....

Délivré le : ..... à .....

N° Pièce d'identité :

### Conducteur 4 :

.....

N° permis de conduire : .....

Délivré le : ..... à .....

N° Pièce d'identité :

**La prise en charge du véhicule implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location décrites ci-dessous. Ces conditions sont valables au 01/01/2010**

### Article 1 : Réservation

Les réservations ne sont considérées comme définitives qu'après versement, à la commande, du montant de 15% du montant total de la location. Le versement de l'acompte se fait en ligne sur le site [www.celty-vans.com](http://www.celty-vans.com) par Carte Bancaire.

(Paiement sécurisé – Cyberplus Paiement de Banque Populaire Atlantique)

Pour les réservations en ligne : Le solde est à régler 30 jours avant la date de départ par chèque à l'ordre de Celty-Vans à adresser au siège de la société (Espace Créa – 15 Rue Galilée – 56270 Ploemeur)

Pour les réservations au dépôt : Un acompte est à verser soit par Carte Bleue, soit par chèque. Le solde sera déposé par chèque et encaissé 10 Jours avant la date de départ.

CELTY-VANS

SIRET : 512 755 455 00015 APE 7711A | RCS Lorient 512755455

ESPACE CREA - 15, Rue Galilée - 56270 PLOEMEUR, FRANCE

Email : [celtyvans@gmail.com](mailto:celtyvans@gmail.com) Tel : +33 (0)6 69 36 06 12

## **Article 2 : Annulation**

Notifiée par le locataire plus de 45 jours avant le départ, le montant de l'acompte de réservation sera remboursé. Notifiée entre 45 et 30 jours avant le départ, 50 % des sommes versées seront conservés. Notifiée moins de 30 jours avant le départ aucun versement ne sera restitué.

En cas d'annulation d'une location par Cely-Vans (en cas de force majeure : vol ou grave détérioration du véhicule par exemple), Une date ultérieure de location sera proposée (une remise sera appliqué pour le changement de date 15%), ou bien le locataire sera intégralement remboursé des sommes engagées auprès de Cely-Vans.

En cas d'immobilisation du véhicule suite à une panne occasionnée par le locataire pour non-respect de l'utilisation de celui-ci : non remboursement des journées d'immobilisation et facturation des Réparations si des réparations ou remplacements de pièces sont nécessaires.

En cas de panne mécanique obligeant l'immobilisation du véhicule et n'étant pas du fait d'une mauvaise utilisation : remboursement des journées d'immobilisation.

Cely-Vans se réserve le droit d'annuler toute location. En cas d'annulation de la part de Cely-Vans tous les fonds versés seront restitués sous un délai de 30 à 45 Jours après l'annonce de l'annulation de la location.

## **Article 3 : Prise en charge et restitution**

La prise en charge du véhicule ainsi que sa restitution se fait au point de livraison lors de la réservation en ligne sur le site Internet :

www.cely-vans.com. Tous les départ depuis LORIENT ce font au dépôt de la société (16 Rue Roland Garros). Dans le cas d'un retard de mise à disposition de la part de Cely-Vans, un abattement proportionnel au retard sera appliqué sur la location.

La restitution du véhicule doit être effectuée au jour et à l'heure stipulée dans le contrat de location, le point de restitution est identique à celui de départ. Le retard dans la restitution sera facturé au locataire. Lors de la restitution,

le locataire devra, le cas échéant, s'acquitter du montant correspondant aux kilomètres supplémentaires effectués au delà du forfait kilométrique souscrit.

Le locataire demeure responsable du véhicule tant que celui-ci n'a pas été restitué.

## **Article 4 : Utilisation**

Le locataire s'engage à n'utiliser le véhicule que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux.

Le locataire s'engage à ne pas laisser conduire le véhicule par d'autres personnes que celles stipulées dans le contrat de location. Le locataire s'interdit de participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule.

En cas d'accident avec u nombre supérieur de passager que celui prévu par la carte grise, le locataire demeure seul responsable de ce non-respect des règles de sécurité.

Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Le locataire s'engage à ne pas fumer à l'intérieur du véhicule.

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du véhicule (sauf autorisation).

## **Article 5 : Assurance**

Une Assurance «Tous risques» est incluse dans le prix de location.

Contrat **N°120104651C** chez **Covéa Fleet filiale de MMA Assurances**.

La Caution de 3000€ correspond au montant de la franchise en cas de destruction du véhicule.

## Article 6 : Durée de la location et caution

La date et l'heure de retour sont contractuelles. En cas de restitution anticipée du véhicule, aucun remboursement ne sera effectué. Aucune prolongation ne sera admise sans l'accord préalable du propriétaire. Dans le cas contraire, le locataire s'exposera à des poursuites judiciaires pour détournement de véhicule ou abus de confiance. 2 chèques de caution seront versés le jour du départ à l'ordre de Celyt-Vans. Montant de la caution 3000 € (montant de la franchise du contrat d'assurance) un chèque de 1500€, sera rendu lors de la restitution du véhicule en bon état et sera déduit du montant des travaux sur le véhicule en cas de dommages sur ce dernier, et un second chèque de 1500 € sera conservé 1 mois après le retour, puis rendu sous déduction de frais de nettoyage, d'éventuelles amendes ou frais de remise en état passés inaperçus lors du retour du véhicule.

**La location inclus un forfait kilométrique de 1800km/semaine et 650km/weekend. Les kilomètres supplémentaires seront facturés 0,40€/km.**

## Article 7 : Responsabilité

Le locataire demeure seul responsable des amendes, contraventions et procès verbaux établis contre le véhicule aux dates de location. Le contrat faisant foi de la prise en charge du véhicule aux dates stipulés dans ce dernier. Les conducteurs devront être détenteurs du permis de conduire depuis au moins 2 ans et d'un minimum de 25 ans pour la Gamme Confort. Les conducteurs doivent fournir une copie de leur permis de conduire.

Nous fournissons un véhicule en parfait état de marche et de propreté. Un inventaire contradictoire sera effectué à la prise en charge et au retour. Le véhicule sera rendu dans le même état qu'à son départ.

A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 100 € pour le nettoyage.

## Article 8 : Carburant lubrifiant

Le carburant est à la charge du locataire. Celui-ci doit vérifier en permanence les niveaux d'huile et d'eau et effectuer les mises à niveau aux intervalles indiqués par le constructeur. Le véhicule est livré avec le plein de carburant. Le locataire devra restituer le véhicule avec le plein. Dans le cas contraire, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 100€.

## Article 9 : Entretien et réparations

L'usure mécanique normale est à la charge du propriétaire. Toutes les réparations mécaniques provenant soit d'une usure anormale, soit d'une négligence de la part du locataire seront à la charge de celui-ci. Dans le cas où le véhicule serait immobilisé, les réparations ne pourraient être effectuées qu'après accord écrit et selon les directives du propriétaire. Elles doivent faire l'objet d'une facture acquittée. Il en est de même en ce qui concerne l'aménagement intérieur de la partie habitable. En aucune circonstance, le locataire ne pourra réclamer de dommages et intérêts au propriétaire pour le retard dans la livraison du véhicule, annulation de la location ou immobilisation dans le cas de réparations effectuées en cours de location. En cas d'accident ou d'ennui mécanique sérieux, le locataire est tenu d'en avvertir le propriétaire immédiatement et de revenir à son point de départ à l'heure qui lui sera alors fixée par le propriétaire en fonction de la gravité de l'accident ou sinon au minimum 12 heures (nuit non comprise) avant la date de retour initialement prévue, afin de permettre d'effectuer les réparations nécessaires avant l'arrivée du client suivant.

Fait à PLOEMEUR , le

Signatures

**CELTY-VANS**  
Industriel  
ESPACE CREA - 15, Rue Galilée  
56270 PLOEMEUR  
Tél. 06 73 08 66 46  
N° Siret / 512 755 455 00015

*Le locataire*